

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 23 septembre 2019, à compter de 19:00 heures, sous la présidence de madame Suzie Payette, mairesse suppléante.

Sont présents :

MM : Andrée St-Jean : conseillère # 3 Michel Rainville : conseiller # 5
Rodrigue Michaud : conseiller # 4

Sont absents : Serge Perrault, maire
Charles Bergeron : conseiller # 2
Simon Mercier : conseiller # 1

La directrice générale / secrétaire-trésorière adjointe Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Ouverture de la séance à 19h00 et constatation de la régularité de l'assemblée avec 3 conseillers(ères) présents(es). Le président de l'assemblée, madame la mairesse suppléante Suzie Payette, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Travaux publics

3.1 Octroi du contrat – Déneigement des rues municipalisées

4. Loisirs

4.1 Achat de « fibre à parc » pour module de jeux – Parc Alain Rainville

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

237-09-19

SUR PROPOSITION de le conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3. Travaux publics

3.1 Octroi du contrat – Déneigement des rues municipalisées

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement des rues municipalisées s'est terminé à la fin de la saison 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil était d'accord pour retourner en appel d'offres pour maintenir le service de déneigement de

nos rues municipalisées à partir de la prochaine saison 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres # APPO_0002_21082019 a été publié sur SEAO ;

CONSIDÉRANT QUE tous les détails et conditions à respecter pour le nouveau contrat se retrouvent dans cet appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues :

	<u>3 ans</u>	<u>5 ans</u>
Jobert inc.	774 457.20 \$ + taxes	1 322 422.22 \$ + taxes
Dominic Beaulieu inc.	1 143 498.77 \$ + taxes	1 823 574.75 \$ + taxes

238-09-19

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de déneigement des rues municipalisées incluant l'épandage de sel, sable et pierre tel que détaillé dans le devis général #APPO_0002_21082019, à Jobert inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme au coût de :

2019-2020	3 748.00 \$ / km + taxes
2020-2021	3 800.00 \$ / km + taxes
2021-2022	3 900.00 \$ / km + taxes
2022-2023	4 000.00 \$ / km + taxes
2023-2024	4 100.00 \$ / km + taxes

et que chacune des conditions dans ce devis se devront d'être respectées par l'entrepreneur, pour un coût total de 1 322 422.22 \$ plus taxes pour 5 ans.

ADOPTÉE

4. Loisirs

4.1 Achat de « fibre à parc » pour module de jeux – Parc Alain Rainville

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux modules de jeux ont été installés au Parc Alain Rainville ;

CONSIDÉRANT QUE pour terminer le projet, il reste à acheter de la fibre à parc pour aménager le fond du terrain où se trouve les modules de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à trois soumissionnaires pour l'achat de fibre à parc certifié 100% cèdre ;

- Les Épandages Robert : 8 377.50 \$ + taxes
- Tessier Récréo-parc : 9 212.72 \$ + taxes
- Transports M. Charette : 8 294.00 \$ + taxes

239-09-19

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de la fibre à parc pour l'aménagement des modules de jeux au Parc Alain Rainville auprès de Transports M. Charette au prix de 8 294.00\$ + taxes. Le projet sera financé par le Fonds de parcs et espaces verts de la municipalité.

ADOPTÉE

5. Période de questions

La mairesse suppléante répond aux questions des citoyens.

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé

240-09-19

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h10.

ADOPTÉE

Je, Suzie Payette, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Suzie Payette
Mairesse suppléante

Mélissa Charette
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe